



# Écoutez-nous

## Les communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre face à la nécessité de s'adapter au changement climatique et de réparer les pertes et les préjudices

Consultation des OSC et municipalités d'Afrique de l'Ouest sur le changement climatique avec CARE

RAPPORT PROVISOIRE NOVEMBRE 2024

### Introduction : un problème de définition et de hiérarchisation

Selon la CCNUCC, l'adaptation fait référence « aux ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse aux stimuli climatiques réels ou prévus et à leurs effets ». Il s'agit de modifier les processus, les pratiques et les structures afin d'atténuer les préjudices potentiels ou de tirer parti des opportunités liées au changement climatique.

Certaines des conséquences du changement climatique dépassent les capacités d'adaptation des pays en développement et génèrent des coûts considérables qui ne peuvent être évités. C'est dans ce contexte que le Fonds de réponse aux pertes et préjudices a été mis en place. La question de la définition de ce devrait être couvert par les pertes et préjudices est toujours débattue, en particulier dans les pays en développement.

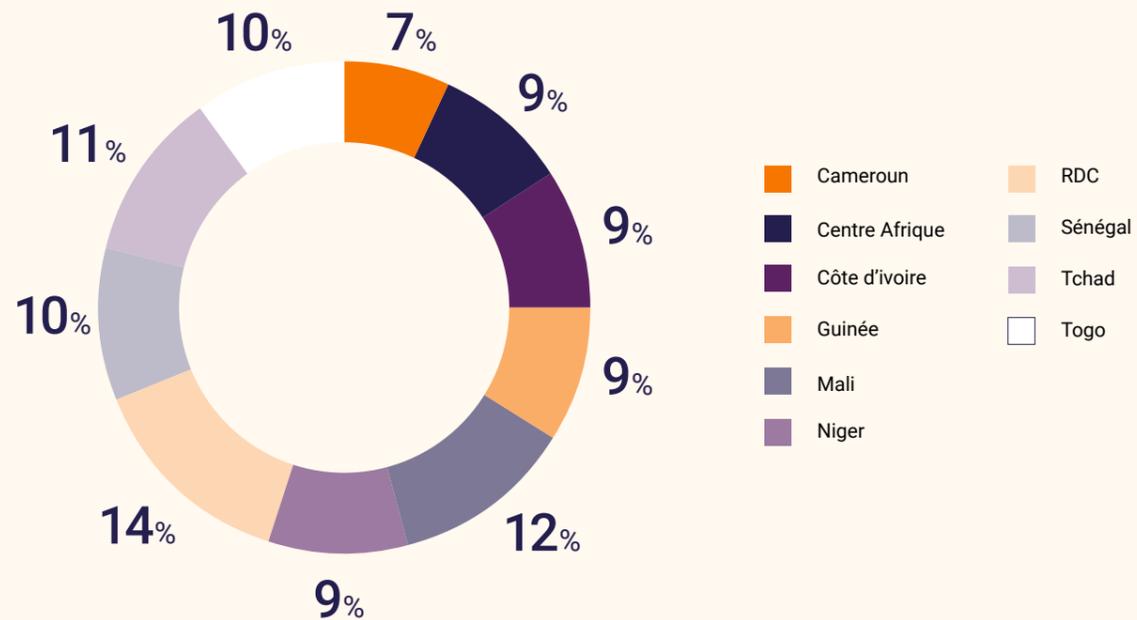
Les besoins en matière d'adaptation sont largement sous-financés, avec seulement 5 % des financements climatiques identifiés allant à l'adaptation. Le manque de clarté dans la définition des besoins financiers pour chaque secteur, et le manque de définition des priorités aux niveaux sous-régional, national et local ralentissent la mise en œuvre effective des objectifs d'adaptation et la mise en place de stratégies opérationnelles pour répondre aux pertes et préjudices.

La justice climatique exige une réelle participation des communautés à la définition des priorités et des stratégies. Dans ce contexte, CARE France a consulté les OSC et les municipalités d'Afrique de l'Ouest et du Centre pour définir leurs besoins en termes d'adaptation et de réponse aux pertes et préjudices.

Les résultats de cette étude montrent que le changement climatique est déjà une réalité, causant des pertes et des préjudices importants. Les premiers retours du terrain soulignent la nécessité de consulter les localités et les municipalités pour définir les priorités de financement.

**Méthodologie :** L'étude menée par CARE France comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif. Au total, 219 organisations ont été interrogées, dont 149 organisations de la société civile et 77 municipalités dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Trois séries de consultations participatives avec des organisations de la société civile sélectionnées ont également été organisées, afin de compléter la partie qualitative de l'enquête, de définir conjointement des recommandations et d'analyser les résultats.

**Figure 1: Répartition géographique des répondants par pays de résidence**



## 1. Une augmentation significative des risques climatiques au cours des 10 dernières années

Les résultats de l'enquête montrent qu'il y a effectivement une augmentation significative des risques liés au climat. En effet :

- 95% constatent une augmentation des vagues de chaleur
- 85% constatent une augmentation des précipitations intenses
- 80% constatent une augmentation des inondations
- 67% constatent une augmentation des sécheresses
- 61% constatent une augmentation de l'érosion côtière
- 43% constatent une augmentation des tempêtes et des cyclones

85% d'entre eux indiquent que ces catastrophes et/ou aléas climatiques ont des conséquences dramatiques sur les vies humaines dans leurs propres communautés et localités.

Les inondations de septembre 2024, par exemple, ont coûté la vie à **30 personnes dans le nord du Cameroun** et détruit près de **56 000 habitations**. Depuis le début de la saison des pluies de cette année, les inondations ont déjà fait **229 morts au Nigeria, 341 au Tchad, 217 au Niger** et bien d'autres.

## 2. Les conséquences concrètes et à long terme de l'augmentation des risques climatiques sur les vies humaines, les territoires et les moyens de subsistance

Les conséquences lentes du changement climatique ont un impact sur les moyens de subsistance, et ont des conséquences indirectes sur les vies humaines. 70 % des personnes interrogées ont noté l'impact de l'augmentation des vagues de chaleur sur la vie humaine, par exemple, le dysfonctionnement d'équipements essentiels dans les centres de santé (tels que les générateurs) ainsi quedes décès dus aux vagues de chaleur liés à la destruction des moyens de subsistance et à la vulnérabilité accrue à la disponibilité de l'eau.



### Témoignages recueillis lors des consultations participatives

#### CONSÉQUENCES DE L'ÉPUISEMENT DES RÉSERVES D'EAU ET DES POINTS D'EAU :

« Dans un village d'agropasteurs et d'éleveurs, les points d'eau sont très rares en raison de l'assèchement de la nappe phréatique. Les éleveurs, nombreux pour trop peu de points d'eau, doivent parcourir 20 à 25 km entre le point d'eau et les zones de pâturage. Une femme a été contrainte de passer la nuit autour du point d'eau et a dû laisser ses enfants seuls au village. L'un de ses enfants, âgé de 3 ans s'est perdu et est mort de soif parce qu'il s'est échappé pendant la nuit pour chercher sa mère. » - Yinda, Cameroun

« L'irrégularité des pluies est une réalité et un effet concret de du changement climatique la CC, car des zones qui étaient jusqu'alors précédemment cultivables ont été inondées, des villages détruits, des troupeaux déplacés en raison de très fortes pluies qui ne sont pas habituelles dans certaines régions. Ces effets entraînent des déplacements de population dans l'urgence. » - Y. Boire, Mali

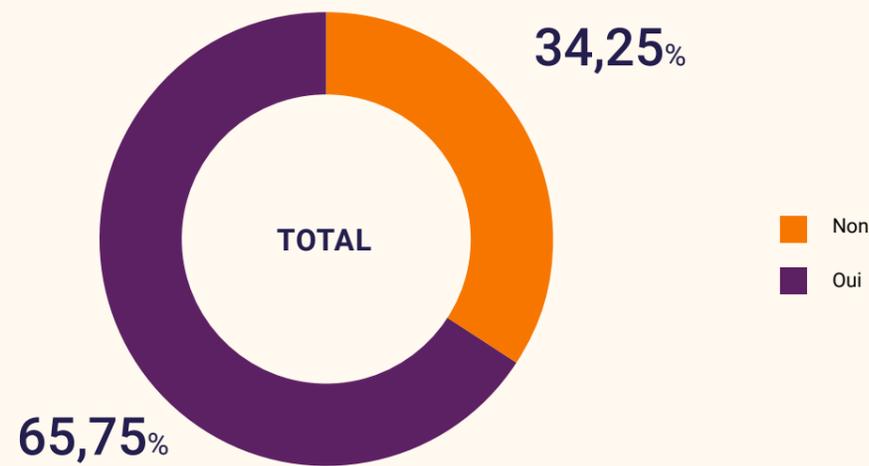
« Dans le département du Donga, des vies humaines ont été perdues lorsque des cultures maraîchères artisanales ont été touchées par les fortes inondations. Les producteurs ne savent pas comment s'adapter. La pluie a tout dévasté, un producteur a perdu ses 2 enfants et sa femme, sans compter les pertes agricoles. » - Neolida, Bénin



Selon les personnes interrogées, **une personne sur quatre** est directement touchée par les effets du changement climatique dans sa localité, que ce soit en termes de perte de moyens de subsistance, de santé, de vies humaines ou de conséquences non économiques graves telles que les déplacements d'urgence : 6 personnes sur 10 font état de décès liés au changement climatique dans leur localité. Les municipalités interrogées, qui représentent environ 45 millions d'habitants dans 10 pays, estiment que **30 000 décès** par an sont imputables au changement climatique dans leur localité.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des décès liés aux conséquences indirectes du changement climatique, tels que les décès liés aux conflits induits ou amplifiés par le changement climatique. À combien de décès annuels faut-il s'attendre dans les années à venir ?

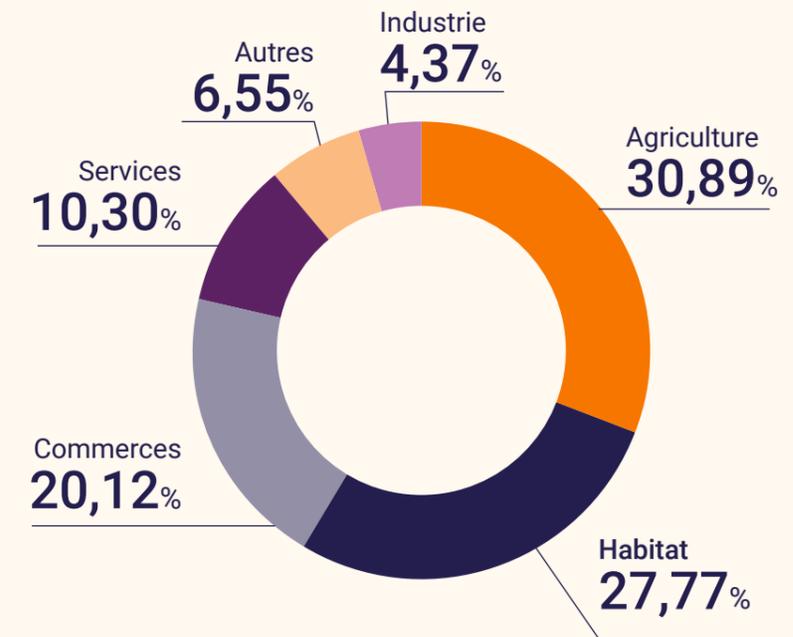
**Figure 2 : Des personnes sont-elles décédées en raison des effets du changement climatique au cours des deux dernières années ?**



- 84,93% affirment que les pluies plus intenses et/ou les inondations ont causé des préjudices aux moyens de subsistance des populations, comme la destruction des récoltes, la perturbation du commerce alimentaire en raison des routes endommagées, ou encore la perte de matériel nécessaire aux activités économiques.
- 83,5% indiquent que les pluies plus intenses et/ou plus longues ont des conséquences sur les lieux de vie des habitants
- 69,4% confirment que les vagues de chaleur plus intenses ont eu des répercussions importantes sur la santé et la vie humaine.
- 72,60% indiquent que les vagues de chaleur plus intenses et les sécheresses ont causé des préjudices matériels importants, notamment la destruction des récoltes et l'assèchement des lacs et sources d'eau.
- 47,03% rapportent que les vagues de chaleur intenses empêchent de travailler à l'extérieur, ce qui impacte particulièrement les secteurs nécessitant des activités en plein air.



**Figure 3 : Secteurs les plus touchés par les impacts du changement climatique**



Le changement climatique a un impact significatif sur différents secteurs de l'économie. L'agriculture est le secteur le plus touché, représentant 30,89 % des impacts, en raison de sa forte dépendance aux conditions climatiques.

**QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES DE L'ABSENCE DE MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET LES PRIORITÉS POUR LES MUNICIPALITÉS ET OSC ?**

1. Sécurité alimentaire
2. Gouvernance de l'eau
3. Mise en place et renforcement des mécanismes d'alerte précoce pour les précipitations



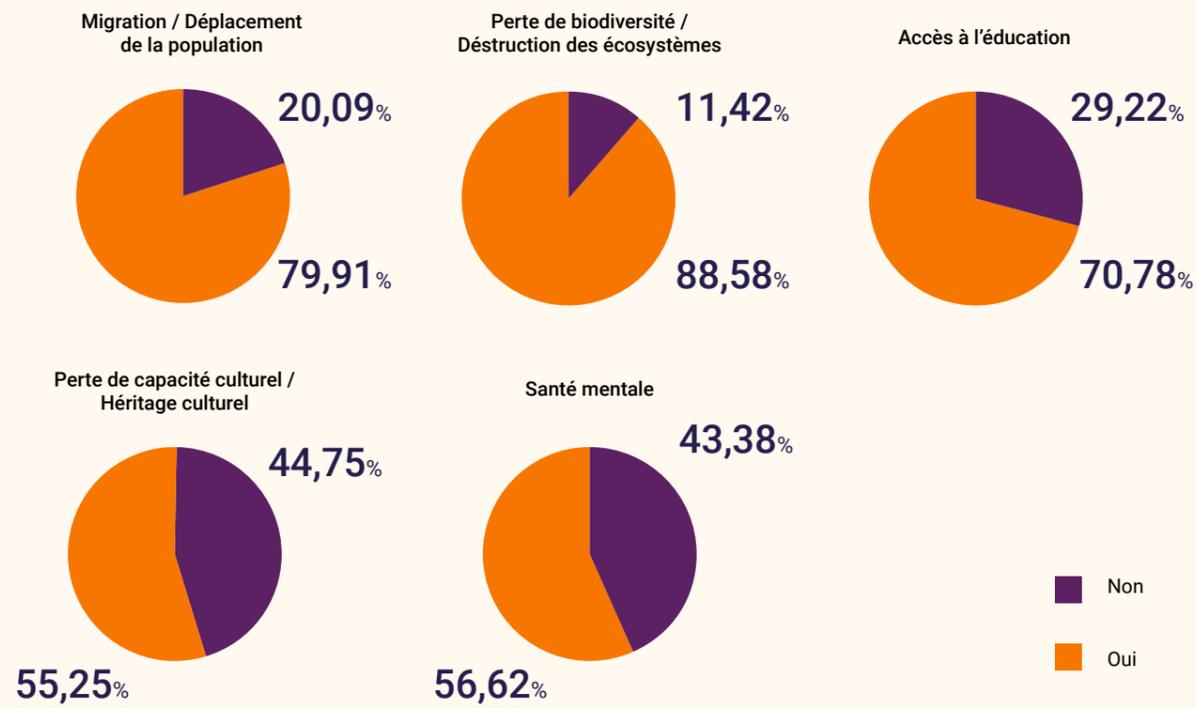
La non-réalisation du droit à l'alimentation est un enjeu très important pour les communautés, qui recommandent des appuis non seulement pour les aspects d'adaptation avec l'agriculture durable, mais aussi, plus frontalement, un appui alimentaire aux populations vulnérables d'ores et déjà touchées par le changement climatique.

**QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES AUXQUELLES NOUS SOMMES CONFRONTÉS EN RAISON DE L'ABSENCE DE RÉPONSE AUX PERTES ET AUX DOMMAGES ?**

1. Perte des vies humaines et des moyens de subsistance
2. Perte de logements
3. Agriculture et élevage - perte de troupeaux et de récoltes
4. Dommages aux infrastructures hydrauliques

### 3. Pertes non économiques et impacts différenciés

Figure 4 : Pertes non économiques signalées par les répondants



En ce qui concerne les impacts non économiques, les déplacements de population et la perte de biodiversité sont les impacts les plus répandus et les plus significatifs pour les répondants consultés dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.



« La région de l'Extrême-Nord a été durement touchée par les inondations (365 000 personnes déplacées, 32 morts, 56 000 maisons détruites, 67 000 ménages touchés, 5 000 animaux). Les 32 morts et les 10 blessés sont principalement des personnes âgées. De plus, de nombreuses infrastructures de santé ont été touchées, entraînant des complications pour les femmes enceintes et les personnes âgées. Le début de la nouvelle année scolaire est retardé si les écoles sont occupées par des personnes qui ont été forcées de déménager à cause des inondations, et il y a des déplacements de l'extrême nord vers d'autres parties du nord et même vers le sud. Les infrastructures sont endommagées et les cultures maraîchères sont touchées. Cela a eu un impact sur les revenus des agriculteurs et des cultivateurs, qui ont chuté de manière drastique, voire disparu. »

Yinda, Cameroon

#### FOCUS SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

« L'augmentation de la promiscuité due aux déplacements de population provoqués par les inondations a entraîné une augmentation des violences et des agressions à l'encontre des femmes. » - Neolida, Benin



#### QUELLES SONT NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PERTES ET PRÉJUDICES NON ÉCONOMIQUES ?

##### Pertes non-économiques

1. Déplacement de population
2. Accès à l'éducation

##### Impacts différenciés

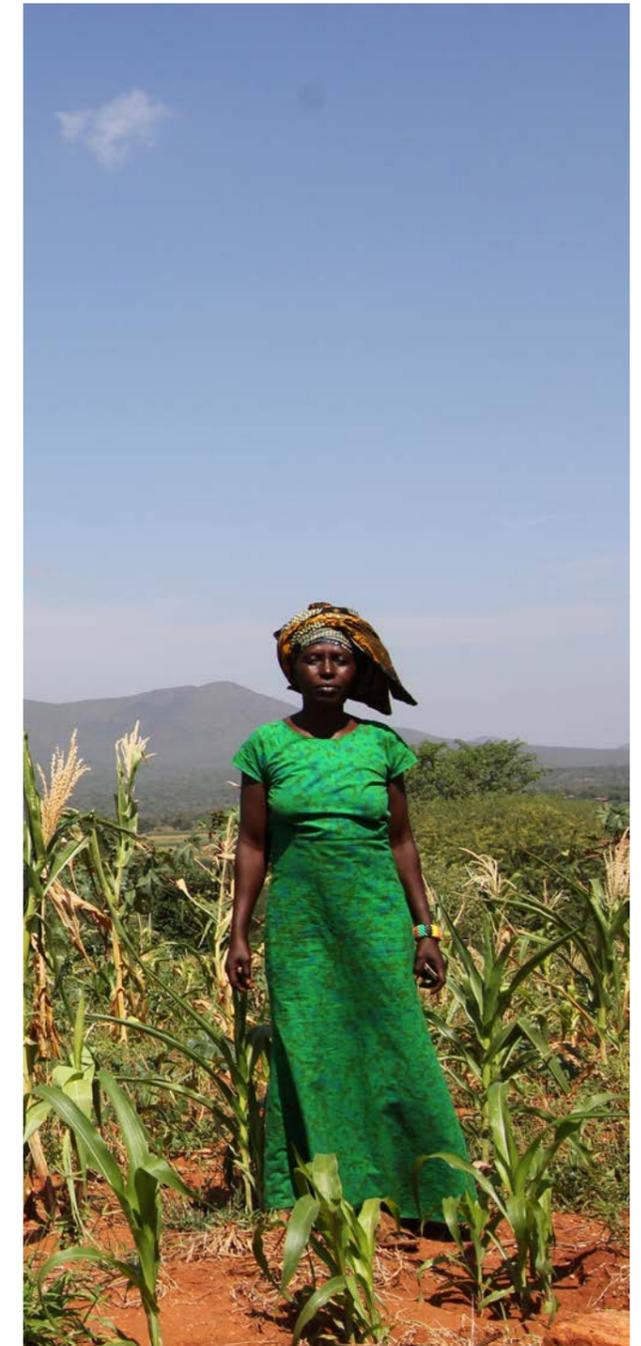
1. Adaptation : Différenciation des sexes, en mettant l'accent sur les activités économiques et les sources de revenus. L'accent est mis sur l'accès à la terre.
2. Violences basées sur le genre, notamment liées aux conditions de déplacement dans le contexte du déplacement, il faut tenir compte du fait que la sécurité civile doit se concentrer sur la ségrégation entre les sexes pour assurer la sécurité des femmes.

### 4. Priorités d'action : atténuer les effets, s'adapter ou réparer les pertes

L'adaptation et la réponse aux pertes et préjudices vont de pair. Toutefois, à l'heure actuelle, les mesures d'urgence ne tiennent pas suffisamment compte de l'adaptation dans les stratégies de réponse aux pertes et préjudices.

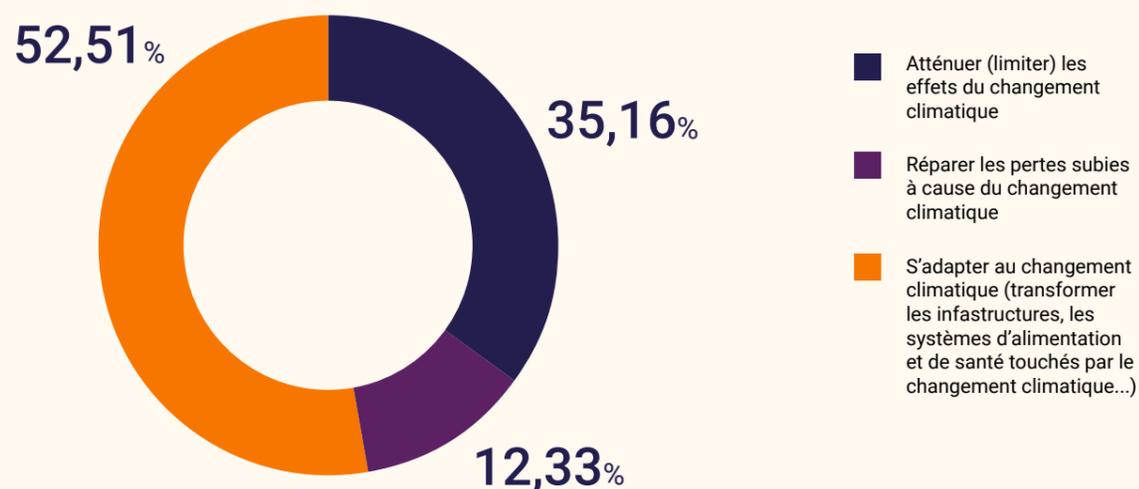


« Dans le nord du Cameroun, où nous opérons, il y a des régions où tout a été détruit et doit être reconstruit. Dans ces cas-là, il faut aller au-delà de la reconstruction et inclure des plans d'adaptation. Il faut aussi voir plus loin que le niveau local (...). En cas de catastrophe, la contribution locale est très importante car les organisations locales sont présentes sur le terrain depuis longtemps. » - Yinda, Cameroon



Les OSC et les municipalités interrogées font état d'un budget nécessaire légèrement plus important pour la réparation des pertes et préjudices que pour l'adaptation dans leurs localités respectives. Cependant, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, les questions d'adaptation restent une priorité pour 52% des personnes interrogées, à financement limité :

Figure 5 : Quelle est, selon vous, la priorité ?



Les OSC et les municipalités que nous avons interrogées ont recommandé de travailler avec les municipalités pour construire et reconstruire des infrastructures résilientes et réellement efficaces.

#### LES ÉLÉMENTS PRIORITAIRES À METTRE EN AVANT POUR LA COP SELON LES OSCS

Les répondants indiquent des estimations budgétaires légèrement plus élevées pour les réparations des pertes et dommages que pour l'adaptation. Ces budgets estimés pour les pertes et préjudices varient de quelques centaines de milliers d'euros par an pour les petites municipalités à plusieurs dizaines de millions d'euros par an pour les capitales. Cependant, en prenant en compte le fait que les financements pourraient être limités face à l'ampleur des besoins budgétisés, les priorités changent pour nos répondants.

#### A budget réduit les OSCs recommandent :

D'engager 60% des fonds sur l'adaptation et 40% sur Pertes et préjudices

#### Pertes et préjudices, priorités de financement :

- 80% de financement sur les réparations des pertes et préjudices de court terme
- 20% de financement sur les réparations des pertes et préjudices de long terme

## 5. Localisation de l'aide, collaboration gouvernementale et coordination des organisations et des parties prenantes.

Les OSCs et municipalités recommandent un **financement direct et localisé et une priorisation des communautés rurales**, qui sont les moins dotées. Cette demande de localisation est jugée d'autant plus importante pour l'adaptation que pour les réponses aux pertes et préjudices.

Par ailleurs, le **renforcement des capacités locales** doit être pris en compte pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement, notamment avec des enveloppes budgétaires dédiées et suffisantes pour l'appui institutionnel au niveau régional et départemental.

En effet, la mise en place de plans locaux d'adaptation au changement climatique est essentielle pour permettre aux municipalités et aux organisations de la société civile (OSC) de gérer efficacement les impacts du changement climatique. Dans la plupart des cas, les stratégies locales d'adaptation se résument aux aspects « environnement » des plans de développement locaux. Cependant, ces stratégies « environnement » ou adaptations » locales ne sont budgétisées que dans 44% des cas. Quand les budgets existent, ils restent minimes. A titre d'exemple, ce budget est de 1 500 € annuel pour la ville de Niamana Sobala au Mali (5000 habitants), dans la région de Ségou, particulièrement sensible au changement climatique.

« Les associations humanitaires ne sont là que pour un temps et ne peuvent pas couvrir toutes les régions du pays. Chaque communauté doit avoir son propre plan, sans se reposer uniquement sur des partenaires qui ne sont pas locaux et ne connaissent pas les réalités. » - Y. Boire, Mali

Ce soutien à l'opérationnalisation des plans d'adaptation locaux et à l'institutionnalisation de la participation des autorités locales et des OSC à l'adaptation et à la réponse aux pertes et préjudices doit être comptabilisé et budgétisé séparément. En outre, l'institutionnalisation de l'évaluation des besoins climatiques locaux et de la gestion des questions climatiques, impliquant le recrutement, la formation et le financement de fonctionnaires climatiques au moins au niveau sous-régional, doit être prise en compte.

La coordination entre les organisations locales et internationales pendant la gestion de catastrophes naturelles doit être également renforcée :

« En cas de catastrophe, la contribution locale est très importante, car les organisations locales sont présentes sur le terrain depuis longtemps. »  
Yinda, Cameroon



## CE QUE NOUS PENSONS DE LA LOCALISATION DE L'AIDE ET DE LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS

### Pour une meilleure localisation de l'aide, il faut:

1. Allouer des fonds directement aux initiatives locales, sur une base minimale de 50%.
2. Prioriser les communautés rurales et reculées.
3. Former et financer l'appui institutionnel local.

### Les priorités de localisation par domaine :

1. Priorité fondamentale pour l'adaptation.
2. Pour les pertes et préjudices dont les effets sont immédiats, le niveau de coordination nécessaire dépasse les capacités locales. La coordination offerte par les organisations internationales dans les situations d'urgence est essentielle, mais doivent prendre en compte la participation systématique des OSCs et municipalités pour la mise en oeuvre.



<sup>i</sup> <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2023/>

<sup>ii</sup> Cameroun : Extrême-Nord - Aperçu des inondations (Au 19 septembre 2024) | OCHA

<sup>iii</sup> Tchad : Situation des inondations - Rapport de situation n° 02 (06/09/2024) - Chad | ReliefWeb

<sup>iv</sup> Traduit du français.

## RECOMMANDATIONS A PRENDRE EN COMPTE POUR LES NEGOCIATIONS DE LA COP 29

### 1. INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LES MUNICIPALITÉS ET LES OSC DANS LES STRATÉGIES D'ADAPTATION

- Exiger que les stratégies d'adaptation et de réponse aux pertes et dommages intègrent des partenariats formels avec les municipalités et les organisations de la société civile (OSC), et qu'un budget suffisant soit alloué à l'institutionnalisation de cette participation.
- Veiller à ce que les priorités en matière d'adaptation et les priorités en matière de pertes et dommages soient définies conjointement afin de garantir la connaissance du terrain et la compréhension du contexte des stratégies nécessaires.

### 2. DÉCOMPOSER LES CATÉGORIES DE PERTES ET DOMMAGES ET D'ADAPTATION

- Établir des catégories spécifiques et détaillées pour différencier les besoins et les financements alloués aux les pertes et préjudices des besoins et financements en matière d'adaptation, afin de garantir l'efficacité de l'allocation des fonds et de l'établissement des priorités.

### 3. VEILLER À CE QUE LES PRIORITÉS SOIENT PRISES EN COMPTE

- Structurer les allocations de fonds de manière à refléter les besoins prioritaires, en faisant la distinction entre les impacts immédiats et à long terme du changement climatique.
- Veiller à ce que les stratégies d'adaptation donnent la priorité à la sécurité alimentaire, à la gestion de l'eau et aux systèmes d'alerte précoce, axer les mesures de réparation immédiates sur la vie humaine, les moyens de subsistance et le logement, et s'attaquer aux pertes non économiques en donnant la priorité aux déplacements de population et à l'accès à l'éducation.

### 4. INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DIFFÉRENCIÉE POUR L'ADAPTATION ET LES PERTES ET DOMMAGES

- Établir des cadres tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, tant pour l'adaptation que pour les pertes et dommages, en adaptant les approches aux besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables pour l'adaptation d'une part et les pertes et préjudices d'autre part : les besoins sont différents selon ces différents axes.

### 5. LOCALISATION DE L'AIDE ET COORDINATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES

- Allouer 50 à 70 % des fonds directement aux initiatives locales, en donnant la priorité aux communautés rurales et isolées, et veiller à inclure systématiquement les municipalités et les organisations de la société civile dans la coordination des pertes et des dommages afin d'aligner les réponses d'urgence sur les besoins et les capacités locales.
- Afin de faciliter l'accès à ce financement et d'apporter une réponse adaptée aux défis de la justice climatique, ce financement devrait être principalement accordé sous forme de subventions, avec des montants adaptés aux besoins et aux capacités des parties.



Nous remercions chaleureusement tous les participants, les maires et les membres des OSC pour leur temps et leurs précieux conseils. Nous remercions également le GRET et la Commission Climat et Développement de Coordination Sud pour leur soutien et leurs précieux conseils dans la conduite de l'étude.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACT :

**Mathilde HENRY** (she/her) | CARE France | Responsable du Département Plaidoyer – Head of Advocacy Department  
71 rue Archereau, 75019 Paris | [www.carefrance.org](http://www.carefrance.org)  
email: [henry@carefrance.org](mailto:henry@carefrance.org)